

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de la COMMUNE de PIBRAC**

**Séance du 18 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 18 février, à 19 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BON GONELLA, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents : Géraldine BON GONELLA - Rocío BURMESTER – Gilles ROUX Louis FORTAS – Jean-Jacques URO – Denise CORTIJO - Mireille BOY - Marie-Hélène DELORMES-ROSSINES – Annick LECOMTE – Marie-Bénédicte DURAND – Josette PRIETO.

Avant donné pouvoir : Françoise BARBASTE à Géraldine BON GONELLA - Anne-Claire CHUBERRE à Gilles ROUX - Marie-Charlotte FAUCHER à Denise CORTIJO.

Était absent : Bruno COSTES, Président

Secrétaire de séance : Gilles ROUX

7. Finances Locales  
7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n° 201902DEAC02 « BUDGET »**

**Objet : Adoption du Compte Administratif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Géraldine BON GONELLA, Vice-Présidente du C.C.A.S., délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Bruno COSTES, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2018, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 850€13		52 831€02		93 681€15
Opération de l'exercice	497 067€65	480 461€94	2 643€03	10 941€71	499 710€68	491 403€65
TOTAUX	497 067€65	521 312€07	2 643€03	63 772€73	499 710€68	585 084€80
Résultats de clôture		24 244€42		61 129€70		85 374€12
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	497 067€65	521 312€07	2 643€03	63 772€73	499 710€68	585 084€80
RESULTATS DEFINITIFS		24 244€42		61 129€70		85 374€12

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le présent compte administratif 2018 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
15	11	14
Pour	Contre	Abstention
11	0	3
Date de la convocation : 13/02/2019		
Affichage de la convocation : 13/02/2019		



Bruno COSTES

- Acte rendu exécutoire après :
- Dépôt en Préfecture le
  - Publication et notification le

22 FEV. 2019  
22 FEV. 2019